



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL
COMMISSION DEPARTEMENTALE
TECHNIQUE JEUNES (GARÇONS)

*Pôle Technique
sous commission U13 G*

Réunion plénière N° 2

Réunion du mardi 30 juin 2026

Lieu : visio-conférence 18h30

Président : M. Morgan DEWILDE

Membres participants :

Mme Gaëlle BISSON,

MM. Bruno FARINA, M Cédric VIEUXBLE, Nicolas VARRY, Erwan ROUTIER, Johnny DELHÔME.

Membres absents excusés : RAS

Assiste à la réunion : RAS

La Commission décide, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel qui pourrait être interjeté à l'encontre des décisions figurant au présent procès-verbal.

*Les décisions, ci-après, de la commission départementale technique jeunes garçons sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 2 jours** (sauf indication particulière et délai réduit figurant au PV de l'affaire concernée) à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

En ouverture de séance, le Président Morgan DEWILDE accueille ses collègues et présente l'objectif de la réunion, à savoir, établir le bilan des classements des championnats U13 de la saison 2025 / 2026, ainsi que la prise en compte des championnats régionaux mis en place par la ligue de Normandie en U12 et U13 la saison 2025 / 2026, tous ceci dans le but de préparer les brassages haut sur notre district pour la saison 2026 / 2027.

ADOPTION DES P. V.

Aucun pv à adopter dans cette sous-commission

OBJET :

Préparation de la phase de brassage U13, saison 2026 / 2027

Suite à la parution du PV N°27 de la Commission Régionale d'administration des compétitions du 23 juin 2026, qui ont retenues pour les championnats U12 et U13 les candidatures suivantes :

- Régional U13 : Evreux FC 27
- Régional U12 : Evreux FC 27

Réintégrations de ligue des compétitions du district de l'Eure, phase de « Brassage Haut » :

En fin de seconde phase de la compétition régionale 1 U12, l'équipe de Pacy Ménilles 21 (U12) réintègre le brassage haut car sa candidature n'a pas été retenue en régional U12 pour la saison prochaine.

En fin de seconde phase de la compétitions Régionale 2 U13, les équipes participantes réintègrent les compétitions de leur District d'appartenance.

Les équipes suivantes issues du Championnat U13 Régional 2 sont reconduites en « Brassage Haut » :
Pacy Ménilles RC 1 - CS Beaumont 1 - FC Val de reuil 1

À la vue de la mise en place des compétitions U12 et U13 régionales 1 et que 2 équipes du département de l'Eure ont été retenues, les équipes d'Evreux FC 27 1 (U13) , Evreux FC 27 21 (U12) ; celles-ci ne seront pas prises en compte dans les 48 équipes du brassage haut pour la saison à venir.

NB : Il faut considérer dans nos championnats départementaux U13 (U12 et U13) que les équipes 1 sont considérés pour des U13 et les équipes 2 pour des U12 afin d'être en concordance avec les championnats régionaux U12 et U13 dissociés par année de naissance des jeunes.

Nous proposons de retenir pour la préparation de la phase de brassage haut les équipes suivantes (classements issus des championnats de la phase 2, saison 2025 / 2026) :

- 1 – PACY MENILLES RC 1 (descente de U13 R2, 4ème)
- 2 – CS BEAUMONT 1 (descente de U13 R2, 5ème)
- 3 – FC VAL DE REUIL 1 (descente de U13 R2, 7ème)
- 4 – PACY MENILLES RC 21 (pas retenue en championnat U12 R1)
- 5 – ST SEBASTIEN FOOT 1
- 6 – SERQUIGNY NASSANDRES FC 1
- 7 - ALIZAY FAC 1
- 8 – FC SEINE EURE 1
- 9 – THIBERVILLE 1
- 10 – GASNY US 1
- 11 – NORMANVILLE ES 1
- 12 – VERNON SPN 1
- 13 – GISORS FCGVN 27 1
- 14 – EVREUX FC 2
- 15 – FC VAL DE REUIL 3
- 16 – ROUMOIS NORD FC 1
- 17 – VALLEE OISON
- 18 – VERNON SPN 2

- 19 – EURE MADRIE SEINE FC 1
- 20 – DAMVILLE ES 1
- 21 – EURE MADRIE SEINE FC 2
- 22 – LA CROIX VALLEE EURE 1
- 23 – FC VAL DE REUIL 2
- 24 – ST MARCEL AS 1
- 25 – US CONCHOISE 1
- 26 – GARENNES BUEIL FC 1
- 27 – ROUTOT AS 1
- 28 – ANDELYS CS 1
- 29 – BEUZEVILLE AC 1
- 30 – GISORS FCGVN 27 2
- 31 – US ANDELLE 1
- 32 – ESJ MADELEINE EVREUX 1
- 33 – VAL DE RISLE 1
- 34 – GRPT ACMIE 2
- 35 – FC PAYS DU NEUBOURG 1
- 36 – GRPT ACMIE 1
- 37 – PT AUDEMER CA 1
- 38 – CHARLEVAL FC 1
- 39 – VERNEUIL S 1
- 40 – EURE MADRIE SEINE FC 3
- 41 – équipe sur dossier de candidature
- 42 – équipe sur dossier de candidature
- 43 – équipe sur dossier de candidature
- 44 – équipe sur dossier de candidature
- 45 – équipe sur dossier de candidature
- 46 – équipe sur dossier de candidature
- 47 – équipe sur dossier de candidature
- 48 – équipe sur dossier de candidature

Les équipes restantes seront engagées sur la phase de brassage bas pour la saison 2026 / 2027

La présente décision est susceptible de recours auprès de sa Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 2 (deux) jours à compter du lendemain de sa première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Le Président
Morgan DEWILDE



Le Secrétaire de séance
Bruno Farina

